

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 07.06.2022

. d'affichage : 16.06.2022

N° de la délibération : 2022-128

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 48

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le treize juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, GRAVET Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, MEREL Michel, Mme RAGUENEAU Françoise, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.  
M. HAY Francis avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.  
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.  
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme MERCIER Marie-Estelle.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.  
M. SCHIETTECATTE Benoît était représenté par M. HAUDIQUEZ Florent, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia.

OBJET :

**RESSOURCES HUMAINES**  
**TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs 2022 adopté par délibération du 13 décembre 2021 et modifié par délibération du 21 février 2022,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 8 juin 2022,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la création d'un poste de rédacteur, à temps complet, suite à la réussite du concours de l'agent chargé du secrétariat du service des sports, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, suite à la nomination au grade de rédacteur de l'agent chargé du secrétariat du service des sports, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Approuve l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe qui passe de 17h30 à 35h, agent en charge de l'entretien de la structure multi accueil, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Approuve la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, 15h/35h, suite au départ en retraite de l'agent,

Approuve la nouvelle dénomination du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale et du grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure (anciennement auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe et auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe),

Approuve le tableau des emplois permanents 2022 de la collectivité, comme suit :

Filières et cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Emploi fonctionnel de direction	Directeur Général des Services	1 TC

Filière administrative Attachés	Attaché	4 TC
	Attaché principal	1 TC
Rédacteurs	<b>Rédacteur</b>	<b>4 TC</b>
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	<b>Adjoint administratif</b>	<b>7 TC 3 TNC 25h, 25h, 30h00</b>
Filière technique Ingénieurs	Ingénieur principal	1 TC
	Ingénieur	2 TC
Techniciens	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Technicien	5 TC
Adjoint techniques	<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>4 TC</b>
	Adjoint technique	4 TC 4 TNC 26 h, 25h, 20h, 23h30
Filière médico-sociale Educatrices de jeunes enfants	Educatrice de jeunes enfants	4 TC
	Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 TNC 21h
Auxiliaires de puériculture	<b>Auxiliaire de puériculture de classe normale</b>	<b>1 TC</b>
	<b>Auxiliaire de puériculture de classe supérieure</b>	<b>1 TC</b>
Agents sociaux	Agent social	3 TC
Filière culturelle Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 TNC (INT) 8h, 3h, 4h30
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8 TNC (INT) 20h, 11h, 8h, 10h15, 8h30, 4h15, 6h30, 7h

Bibliothécaires	Bibliothécaire	1 TC
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1 TC
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
	Adjoint du patrimoine	2 TC
Filière sportive		
Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
	ETAPS	4 TC
	OTAPS	1 TNC (6h45)
Filière animation		
Animateurs	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TNC (32h)
	Animateur	1 TNC (30h)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

